



DATES : Septembre et/ou Octobre 2016

LIEU : Bécon et Vous Concept Store – 4, Rue Anatole France – 92400 COURBEVOIE

HORAIRES : le mercredi & le samedi de 10h à 19h

VERNISSAGE : date à définir

ORGANISATEURS : L'association Cré'Art Passions

PARTENAIRE : Bécon et Vous Concept Store

SITE WEB / FACEBOOK : <https://www.facebook.com/creartpassions>

<http://creart-passions.jimdo.com/>

CRE'ART PASSIONS pour but de promouvoir l'esprit créatif et le savoir-faire et aider les créateurs/créatrices locaux à pouvoir vivre de leur passion.

Pour leurs permettre de rencontrer en direct leur clients, nous organisons des événements tel expo-vente ou magasin pop-up au moins 2 fois / an.

Nous visons également à aider nos adhérents dans le développement de leur activité en mettant en place des ateliers de formation.

Bécon et vous - Concept Store : Boutique de créateurs/cadeaux, galerie d'art et ateliers/cours divers (dégustation de thé, cours de couture, cours de photo, développement personnel...) située 4, rue Anatole France – 92400 Courbevoie et gérée par Valérie Bineau

<https://www.facebook.com/Bécon-et-vous-Concept-store-1960605030832383>

Bien à vous, L'équipe organisatrice.

BULLETIN DE PARTICIPATION

La boutique Bécon et Vous - Concept Store sera réservée pour les membres de l'association Cré'Art Passions pour une durée de 2 mois en septembre et octobre 2016. La boutique qui se situe au 4, rue Anatole France – 92400 Courbevoie sera ouverte le mercredi de 10 h à 19 h et le samedi de 10h à 19h.

Une permanence est OBLIGATOIRE (au moins 1 fois/mois le mercredi ou le samedi).

Les demandes de participation sont soumises à une sélection.

Inscription pour le mois de (possibilité de s'inscrire pour les 2 mois en fonction des places disponibles)

Septembre

Octobre

NOM et Prénom du représentant légal :

Adhérent Cré'Art Passions : Oui - Non

Nom de la marque :

Statut:

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Email :

Téléphone fixe et/ou Mobile :

Site web et/ou blog :

N° SIRET :

N° Police d'assurance Responsabilité Civile Pro :

Type de créations que vous souhaitez présenter (entourez votre "catégorie") :

- Mode - Accessoires de mode - Bijoux - Décoration

- Arts visuels - Autre (préciser) :

-Fourchette de prix de vos œuvres :

Dans tous les cas, merci de préciser votre travail / démarche artistique (5 lignes max) :

.....
.....
.....
.....
.....

Calendrier des permanences cochez vos disponibilités :

(permanence obligatoire 1 fois /mois)

Septembre		Octobre	
Samedi 3		Samedi 1	
Mercredi 7		Mercredi 5	
Samedi 10		Samedi 8	
Mercredi 14		Mercredi 12	
Samedi 17		Samedi 15	
Mercredi 21		Mercredi 19	
Samedi 24		Samedi 22	
Mercredi 28		Mercredi 16	
		Samedi 29	

Envoyez **avant le 15 JUILLET 2016** votre demande de participation dûment complétée et accompagnée des éléments suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie + copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile pro
- Le contrat joint signé, en double exemplaire
- Le paiement de votre participation par chèque d'un montant de 95 € mois
(ou deux chèques de 95€ pour 2 mois de location)
- L'adhésion à l'association par chèque d'un montant de 25 € (sauf adhérents)
- Votre chèque de caution d'un montant de 80 €
- Une enveloppe suffisamment affranchie libellée à votre nom, destinée au retour de vos chèques en cas de refus de participation.

Si l'enveloppe TIMBRÉE ne nous est pas fourni les chèques ne seront pas renvoyés.

Le paiement de la participation, de l'adhésion et la caution doivent être établis sur trois chèques distincts.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Cré'Art Passions ».

L'ensemble de votre dossier de candidature est à adresser par voie postale à :

**Cré'Art Passions
Sophie Clément
31 Boulevard du Roi
78000 Versailles**

Contacts : Sophie Clément – 06.60.94.56.46
Marie-Dominique Hamonou – 06.50.89.07.17

Contrat et conditions générales

Le contrat suivant est conclu entre l'Exposant..... Domicilié au et le représentant légal de l'association (l'Organisateur) **Cré'Art Passions** – 31 Boulevard du Roi – 78000 Versailles.

En apposant sa signature l'Exposant déclare avoir pris connaissance du règlement général de l'exposition, l'accepter sans aucune réserve et le reconnaître comme partie intégrante du présent contrat.

La vente a pour but de promouvoir la création artisanale et l'activité de l'Organisateur, organisée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2016 (les exposants sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité et l'authenticité de leurs réalisations, ainsi que pour l'engagement personnel qu'ils mettront au service du projet global. La sélection se fera sur dossier et le nombre d'exposants par catégorie (mode, accessoires de mode, bijoux, déco, arts visuels, etc) sera limité afin d'éviter une trop grande concurrence et d'offrir au public un large choix de styles.

L'Organisateur loue un espace à l'exposant qui déclare accepter sans réserve, la surface et le prix fixé par l'organisateur.

Admission

Les candidatures sont ouvertes aux personnes physiques et aux personnes morales, ayant un statut professionnel.

Seuls les dossiers de candidature complets seront pris en considération par l'Organisateur.

L'entrée en vigueur de l'ensemble des droits et obligations au titre du présent contrat sera conditionnée par l'acceptation de la candidature de la part de l'Organisateur.

En cas de refus de la candidature de la part de l'Organisateur, le montant de la participation, de l'adhésion et de la caution seront restitués au candidat **après le 1^{er} août 2016**, à l'aide de l'enveloppe-retour jointe au dossier de candidature.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser un dossier de candidature sans pour autant se justifier.

Toute entité (personne morale ou physique) présentant un dossier de candidature s'engage à faire la publicité de la vente dès connaissance de l'acceptation de sa candidature, avec les moyens dont elle dispose, et notamment par l'intermédiaire de son site web, de la diffusion de flyers et/ou d'affiches que l'organisateur tiendra à sa disposition, ou encore de la communication sur des forums ou réseaux sociaux et auprès de son fichier clientèle.

L'Exposant aura à sa disposition un espace dont la surface et la localisation seront définies par l'Organisateur.

L'espace est attribué à l'Exposant pour son usage exclusif. En conséquence, il ne pourra être partagé, sous-loué, ou mis à disposition par l'Exposant à toute autre personne de quelque manière que ce soit.

Installation et désinstallation

L'installation des espaces d'exposition s'effectuera le vendredi 2 septembre à partir de 18h30
L'ouverture au public est prévue à 10h le samedi 3 septembre 2016.

La désinstallation totale de ces espaces ne pourra s'effectuer qu'après le mercredi 28 septembre à partir de 19h (ou le samedi 29 octobre à partir de 19h) sous réserve de garder le chèque de caution.

L'Exposant fournira les éléments de mise en situation de ses produits (présentoir, socle, boîte...) ainsi que tous les éléments permettant l'emballage de ses produits. Les sacs sont fournis par l'Organisateur.

Permanences

L'Exposant s'engage à effectuer au moins une journée de permanence à la boutique de 10h à 19h par mois de location. Il s'engage également à renseigner et proposer aux clients, les produits des autres créateurs pendant ses journées de permanence (l'Organisateur fournira un cahier permettant à chaque Exposant de présenter le travail des autres créateurs).

Désistement

La signature du présent contrat constitue un engagement ferme.

Tout désistement doit être communiqué par l'Exposant par lettre recommandée (accusé de réception) adressé à **Cré'Art Passions – Sophie Clément – 31, Boulevard du Roi – 78000 Versailles**

Si le désistement intervient avant **le 15 août 2016** inclus, l'adhésion restera due et le chèque de caution et celui de la participation sera entièrement restituée à l'Exposant.

Si le désistement intervient **après le 15 août 2016**, aucun remboursement ne sera effectué. La caution sera entièrement restituée à l'exposant.

En cas de désistement, l'Organisateur sera libre de réaffecter l'espace non occupé pour tout autre usage.

Celui-ci sera automatiquement considéré comme démissionnaire. A l'expiration de ce délai, l'Organisateur se réserve le droit de réaffecter l'espace non occupé pour tout autre usage sans que l'Exposant ne puisse solliciter une quelconque indemnisation.

En cas de désistement de l'Organisateur, l'intégralité des paiements versés par l'exposant sera restituée.

Aucun dédommagement de la part de l'Organisateur ne sera reversé à ce titre.

Prises de vue

L'Exposant autorise à titre gracieux l'Organisateur, ou toute autre personne qu'il désignerait à ce titre, à :

- Réaliser des photos et/ou des films représentant l'Exposant ainsi que les produits exposés sur son espace ;
- Utiliser et reproduire librement ces images sur tous supports
- Utiliser les données sur l'Exposant (nom, photographies, biographie, etc.) jugées importantes par l'Organisateur pour la promotion du Salon avant, pendant et après le Salon.
- Citer et à reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale, comme référence commerciale, pour les besoins de sa communication, sur tous support.

Responsabilité et assurance

Le matériel prêté et installé au cours de la vente reste la propriété de Bécon et Vous Concept Store. L'Exposant est responsable de toute détérioration ou disparition pouvant affecter ledit matériel.

En cas de détérioration, l'Exposant est redevable de tous les frais de réparation ou de son remplacement.

L'Exposant s'engage à souscrire une assurance pour lui, pour tous dommages qu'il pourrait occasionner à des tiers ainsi que pour les pertes ou vols, destructions ou détériorations de leurs matériels et objets, l'organisateur ne pouvant, en aucun cas, être tenu responsable à ce titre même en dehors des heures d'ouverture au public de la vente.

-Si L'Exposant est reconnu responsable de dégradations, son chèque de caution sera encaissé afin de prendre en charge le montant de ces dégradations.

Le cas échéant, le surplus sera restitué à L'Exposant

Dans le cadre de la loi contre le tabagisme, il est interdit de fumer dans la boutique hormis les espaces prévus à cet effet.

L'Exposant reconnaît qu'il engagerait sa responsabilité personnelle pour toute infraction commise à ce titre et exonère, en conséquence, L'Organisateur de toute responsabilité.

L'exposant :	L'Organisateur :
Fait à le	Fait à le
Signature suivie de la mention « lu et approuvé » :	Signature de L'Organisateur :